

M. l'Orateur: A l'ordre! La motion ne peut pas être débattue. L'honorable député n'est pas disposé à accepter que la motion soit restreinte. Je demande donc au ministre s'il veut faire les réserves d'usage au sujet de la correspondance provinciale.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'accepterai volontiers la motion avec les restrictions habituelles, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions d'usage, la Chambre adopte-t-elle la motion?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE CAMPING ET DE PIQUE-NIQUE

Demande n° 38—M. Argue:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1^{er} juin 1957 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de chaque province, relativement au programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-nique entrepris par les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je ne m'oppose pas à cette motion, monsieur l'Orateur, sauf les réserves habituelles.

M. l'Orateur: La Chambre adopte-t-elle la motion, compte tenu des restrictions mentionnées par le ministre?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)

BILL DES DROITS

Demande n° 40—M. Argue:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 3 février 1959 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement à une Déclaration des droits.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun inconvénient à l'adoption de cette motion, sauf les réserves d'usage au sujet du consentement à obtenir des provinces relativement à la production de pareille correspondance.

M. l'Orateur: Sauf les réserves d'usage exprimées par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée.)

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION, NOUVEAU MODE

Demande n° 45—L'hon. M. Chevrier:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le mois de juin

1957 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, au sujet d'un nouveau mode de modification de la constitution quant aux matières relatives à la compétence tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): La motion est acceptée, sauf les mêmes réserves que pour la précédente, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Sauf les réserves exprimées par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée.)

AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE CAMPING ET DE PIQUE-NIQUE, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Demande n° 46—M. Robichaud:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1959 jusqu'à ce jour entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, relativement au programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-nique.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je veux signaler à la Chambre que la motion n° 38 ayant été adoptée et la motion n° 46 n'étant qu'une répétition de celle-ci, le retrait de cette motion n° 46 faciliterait le travail, attendu que la première des deux motions donnera satisfaction au député.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle au retrait de la motion?

Des voix: D'accord!

(L'ordre est annulé, et la motion retirée.)

EXISTENCE EFFECTIVE À LA LOI SUR L'AIDE AUX AMÉLIORATIONS MUNICIPALES

Demande n° 47—M. Argue:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1955 entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial ou municipal, demandant qu'il soit donné une existence effective à la loi sur l'aide aux améliorations municipales.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Compte tenu des réserves habituelles, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Sous réserve de la restriction formulée par le premier ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)